

Protocole santé mentale des élèves

« Du repérage à la prise en charge »

Membres ressources au lycée :

- Marie-Laure GUILBERT Infirmière scolaire
- Virginia ROUXEL-LIVAN, PsyEN
- Daphné BROSSARD, Assistante sociale
- Oulfa BOUZOMITA, enseignante

Service de médecine scolaire : ce.ia91.sante@ac-versailles.fr

Les ressources à l'extérieur du lycée :

Les Centres Médico-Psychologiques →

CMPP Roland Assathiany (61 avenue J. Chirac 91200 ATHIS MONS 01 69 38 39 41)

CMPP Tony Lainé (1 avenue Aristide Briand 91200ATHIS MONS 01 69 38 18 12)

ANTEA —Lieu d'écoute et de parole des Enfants et Adolescents en souffrance psychique (41bis rue Geneviève Anthonioz de Gaulle 91200 ATHIS MONS 06 88 64 80 43)

L'entretemps – centre d'accueil pour adolescents – prise en charge santé mentale (33 Grande rue 91600 SAVIGNY SUR ORGE 01 69 44 31 36)

Association Oppelia, 6 Avenue jules Vallès, ATHIS MONS 01 69 38 37 21

Maison des adolescents, 7 rue pal Langevin 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS

En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser aux services des urgences pédiatriques de l'Hôpital Paris-Saclay (1 Parvis de l'Hôpital 91400 Orsay 1 69 15 91 91)

LES 3 PILIERS DE LA SANTE MENTALE

Santé

Santé physique

État corporel d'un individu, condition physique et absence de maladie (OMS). Renvoie généralement aux situations de handicap physique.

Santé sociale

Elle se rapproche du principe d'inclusion. Elle doit être pensée dans un rapport avec autrui (comment se sent et se place un individu dans un contexte social ?).

Santé mentale

Elle est généralement associée aux troubles psychiques, mais on peut aussi la rapprocher de la notion de bien-être.

Le protocole santé mentale, du repérage à la prise en charge



Description	Qui	Comment
Repérer		
Des comportements, paroles ou actes peuvent être des signes de mal-être et de souffrance psychique chez un élève. Il est important de repérer ces signes et de les signaler, particulièrement s'ils sont durables. Un signe isolé ne présage pas d'une souffrance psychique, mais s'il inquiète, il est important d'alerter.	L'ensemble des personnels de l'établissement Les familles	Voir annexe : grille de repérage des signes visibles en milieu scolaire qui alertent
Alerter		
Si des signes alarmants sont décelés chez un élève, il est conseillé d'en alerter les professionnels de l'équipe ressource de l'établissement scolaire. Une prise en charge précoce et adaptée évite des complications. Le regard pluri- catégoriel sur une situation est un levier d'action.	L'ensemble des personnels de l'établissement Les familles	Professionnels à alerter : Noter l'emploi du temps des professionnels ressources EN et les coordonnées de contact : infirmiers, assistants de service social, psychologues de l'EN, médecins. En cas de risque suicidaire et/ou de danger perçu pour l'élève et en l'absence des professionnels ressources de l'établissement : Alerter le chef d établissement • Prévenir la famille Composer le 3114 ou le 15 (SAMU) pour avis et/ou intervention Alerter le chef d'établissement • •
Évaluer		

À partir de l'alerte, la situation de l'élève est étudiée par l'équipe ressource référente de l'établissement afin : - d'identifier précisément le problème rencontré par l'élève et les signes qui durent, se répètent ou se cumulent, - d'évaluer la gravité de la situation - de proposer une orientation vers un autre professionnel si nécessaire.	L'équipe de professionnels ressource EN de l'établissement : Infirmiers, assistants de service social, psychologues EN, médecins	L'équipe de professionnels ressource : • Se réunit pour étudier et évaluer la situation de l'élève, chacun selon ses compétences professionnelles • Échange dans le même temps avec l'élève et sa famille, et la personne ayant donné l'alerte afin de comprendre la situation, • Propose des suites à donner, assurer un suivi en interne ou orienter en externe si nécessaire.
Adresser		
En fonction de la situation et de la disponibilité des professionnels de santé, de service social et des psychologues EN référents de l'établissement, l'équipe ressource peut proposer, en accord avec l'élève et sa famille, d'une orientation en interne ou en externe, notamment par le médecin traitant.	Professionnels de l'équipe ressource de l'établissement	L'équipe ressource peut faciliter la prise de rendez-vous avec l'élève et sa famille, exposer la situation et éventuellement les accompagner sur la nécessité de soins. Le lien est fait avec le médecin traitant par la famille, en appui de l'équipe ressource.
Assurer un suivi		
Il ne s'agit pas d'un suivi médical mais plutôt d'un suivi de la situation de l'élève en termes d'attitude, de résultats scolaires, de relationnel, etc. Il est important de rester vigilant à tout nouveau signe de souffrance psychique tout en veillant à respecter la confidentialité des informations médicales de cet élève.	Tout personnel de l'établissement, notamment l'équipe enseignante de la classe de l'élève concerné, les personnels de vie scolaire, les personnels sociaux et de santé, et Psychologues EN Famille Tuteurs filière de la voie professionnelle	L'équipe ressource peut: • Partager certaines informations dans l'intérêt de l'élève, et avec son accord et celui de ses responsables légaux, avec l'équipe éducative pour vigilance; • Prévoir des points réguliers avec l'équipe pédagogique, le professeur principal...

La question de la confidentialité

De la phase de repérage à la phase de suivi, dans le respect de la confidentialité et de l'intérêt de l'élève, l'équipe ressource peut partager des informations à l'équipe pédagogique afin de porter une attention particulière à cet élève et de prévenir toute complication de sa situation.

Annexe : grille de repérage des signes pouvant alerter sur une souffrance psychique : attention : un faisceau de signes constatés, verbalisés ou rapportés (et non un signe isolé)

Les professionnels ressources EN (infirmiers, assistants de service social, médecins, psychologues EN) assureront une évaluation plus approfondie avec l'élève et sa famille pour une orientation et une prise en charge adaptées

Vous avez l'impression que l'élève a des difficultés concernant le ou les domaines suivants :	
Affectif/émotionnel /cognitif	Tristesse, agitation, angoisses, instabilité, nervosité, agressivité, difficultés de la concentration et de l'attention, de mémorisation, ...
Alimentaire (comportement)	modifications de l'appétit, perte de poids ou prise de poids visibles, ne se rend plus au restaurant scolaire, modification de la composition du plateau repas,...
Comportemental	difficultés verbalisées à faire face au quotidien (se rendre à l'école, prendre le bus..), isolement, mutisme, agressivité envers les autres ou lui-même, actes de violence, bagarres, modification constatée de son attitude et/ou de sa relation aux autres, propos inquiétants, y compris révélés dans une copie et sur les réseaux sociaux (idées de mort, idées suicidaires,...), actes de vols et/ou de vandalisme, cumul de sanctions, conduites harcelantes envers autrui, passages à l'acte suicidaire, changement de tenue vestimentaire
Consommation constatée et préoccupante	tabac, alcool, médicaments, cannabis, usage des écrans ...
Scolaire	absentéisme, retards fréquents, baisse marquée des résultats scolaires ,refus scolaire, évitement de certains cours, situations répétées d'échecs (aux évaluations, contrôles continus) ...
Somatique	Plaintes-fréquentes de douleurs multiples (maux de tête, douleurs abdominales, traumatismes physiques à répétition, ...), passages fréquents aux toilettes, à l'infirmerie, en dehors de pathologies et d'aménagements identifiés, marques de scarifications visibles, ...
Sommeil	somnolence en journée, fatigue récurrente verbalisée, cauchemars, ...

Emploi du temps des personnels santé-social

Mme ROUXEL-LIVAN PsyEN	Présence au lycée Jeudi et un mardi après-midi sur deux
Mme GUILBERT Infirmière scolaire	Lundi-Mardi-Jeudi et vendredi
Mme BROSSARD Assistante sociale	Présence mardi et vendredi

Présence des CPE :

Mme LACHAUD : Du lundi au jeudi

M BETHUNE : Du mardi au vendredi